Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 37 (1990)

Heft: 9

Rubrik: Voix Suisse romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PCi 95: qu'en pensent-ils?

Le 23 juillet dernier, M. Hans Mumenthaler, directeur de l'OFPC, dévoilait à la presse les premiers travaux relatifs au plan directeur 95 de la protection civile. Qu'en pensent les chefs cantonaux romands?

La presse romande a largement diffusé les conséquences possibles des propositions de la commission ad hoc qui travaille déjà depuis 1986 (!) sur la future réforme

La structure de base de la protection civile demeurera inchangée. La commune restera la principale responsable. L'obligation de servir et de réaliser des constructions sera maintenue. Il n'est donc pas question de professionnaliser

René Mathey, Lausanne

la protection civile. La participation des femmes, sous la forme du volontariat, restera inchangée. La structure de base semble donc bien avoir fait ses preuves. Rien de révolutionnaire en vue, même si certains le regrettent.

En revanche, le lifting est plus important en ce qui concerne la durée du service. Les chiffres avancés: 275 000 personnes libérées (à 52 ans), environ 200 000 anciens militaires qui pourront être incorporés, sont considérables et poseront certainement des problèmes

complexes. Le délai à fin 1994 paraît bien court.

Une romandie à l'unisson

Consultés, les chefs cantonaux de protection civile sont plutôt satisfaits. Cette remise en question de structures paraissant immuables leur semble réjouissante. Le «spectre» d'un commandement centralisé, sous la houlette de l'armée, s'éloigne. Vive la collaboration que chacun souhaite, surtout du côté de la protection civile.

Le rajeunissement des cadres et du personnel aura, sans aucun doute, des effets positifs. La protection civile va-telle pour autant devenir moderne, branchée? En tout cas la volonté exprimée par les chefs cantonaux est bien celle de répondre aux besoins de la population (même si on ne connaît pas vraiment ces besoins!). Dans le terrain, les mesures d'application seront difficiles à mettre en place. Le niveau d'organisation des communes est très variable; il dépend essentiellement du degré d'instruction des cadres et de la volonté avérée des chefs locaux.

L'instruction en première ligne

Dans ce domaine, on peut s'attendre à des difficultés grandissantes. Si la formation dispensée au niveau des can-

tons est plutôt satisfaisante, elle n'est pas toujours jugée comme étant à la hauteur dans les communes. Les exercices ne sont pas toujours de qualité et sont qualifiés parfois de folkloriques. Pour les chefs cantonaux, ces critiques s'accompagnent volontiers de circonstances atténuantes. Les moyens font défauts, partout. Les centres d'instruction comme les instructeurs manquent cruellement. Alors, imaginons ce que rencontrent les chefs locaux? Même si les conséquences de la nouvelle conception se traduisent par l'engagement de plus d'instructeurs et passent aussi par la construction de nouveaux centres d'instruction, les moyens financiers suivront-ils? La récession, ou sa crainte, ne va-t-elle pas une fois de plus guider le choix des «sabreurs» de budget?

Un peu de compréhension

Placé entre le marteau et l'enclume, les chefs cantonaux romands sont des gens concrets. S'ils applaudissent aux changements annoncés, ils souhaitent aussi faire mieux comprendre les particularités de la Romandie lors des procédures de consultation de l'OFPC. Il y a encore trop souvent des difficultés de compréhension dûes a une utilisation un peu trop systématique de la langue allemande dans les séances.

Assemblée générale de l'Association des chefs locaux PCi du canton de Neuchâtel

M.M. Le vendredi soir, 8 juin 1990, l'Association des chefs locaux PCi a tenu ses assises annuelles à Hauterive, au Foyer du BSP, rue de la Rebatte.

Mr. Mario Clottu salue la cinquantaine de personnes présentes et ouvre l'assemblée générale par la partie administrative. On note la présence de M. le Conseiller d'Etat Francis Matthey, de M. J. Zosso, représentant de l'Office cantonal, de M. J. Romanens, président de l'Association cantonale neuchâteloise pour la PCi, de M. Fernand Martin, membre d'honneur et de Mme Madelaine Matile, représentante de l'Union suisse pour la PCi, ainsi que – last but not least - de deux représentants importants de l'Office fédéral, à savoir: M. Depierraz, également chef local de Boudry, et le grand conférencier de la soirée, M. Christe, de la Neuveville.

Le remarquable rapport présidentiel ainsi que tous les rapports à l'ordre du jour ont été acceptés à l'unanimité. A la suite au 25e anniversaire de l'Association fêté l'année dernière au Château de Colombier, où les épouses étaient conviées pour le souper d'honneur, on enregistre dans la trésorerie une légère diminution de capital. Au point 8, nominations statutaires au sein du comité, une seule démission est enregistrée, celle du district de Boudry. C'est M. Alain Monnet, chef local de Bôle, qui occupera désormais ce poste. Restent vaccants deux sièges pour le district de La Chaux-de-Fonds et du Valde-Travers. Donc puisqu'un chef local averti en vaut deux, Messieurs, si vous disposez d'un peu de temps et d'une certaine motivation, annoncez-vous à votre président!

Nous avons en outre pris connaissance d'un «Message-Flash» qui traite de «l'accident chimique».

Après maintes discussions au sujet de la création d'un groupe de travail PC 95 et une intervention de M. le conseiller d'Etat Francis Matthey, il est décidé de reporté à une date ultérieure la création du groupe. Nous attendrons des directives de Berne.

Après plusieurs communications dans les divers, M^{mc} Madelaine Matile, seule représentante féminine, était invitée par M. Clottu à nous présenter son bref exposé, écrit à l'intention des femmes dans et pour la PCi. Cet exposé a été présenté avec beaucoup de courage et de bonne humeur.

A l'issue de l'assemblée, le conférencier du jour, M. André Christe, développe le thème du «cours combiné d'état-ma-jor». Il encourage les divers chefs locaux à s'inscrire à l'un de ces cours à Schwarzenbourg, tout en rendant attentifs les responsables des communes sur les conditions et critères d'inscriptions. Mais l'intérêt est grand, même très grand pour ces cours combinés armée et PCi, où des situations réelles s'exercent au niveau d'une direction locale. Il s'agit donc d'un jeu sérieux où tout le monde est dans le même bain et

tout cela pour apprendre à dominer certaines situations en cas de guerre où de catastrophes. A l'horizon se dessinent déjà les futurs cours de répétition pour les cours combinés. Pour 1990, sept communes neuchâteloises se sont inscrites à Schwarzenbourg, nos voeux les meilleurs les accompagnent pour une semaine fructueuse au Centre fédéral.

Au terme de cette assemblée, tout le monde était convié à un apéritif aux Caves viticoles Gerber. Un délicieux petit vin blanc nous attendait, qui nous mit l'humeur au beau fixe pour la suite de la partie récréative: le souper. Au menu: la charbonnade, beaucoup d'idées et de souvenirs échangés, bref, une bonne et belle soirée.

Nous adressons nos remerciements à la

commune d'Hauterive et à son chef local, le conseiller communal Michel Tardin, pour leur excellente hospitalité. Le «petit rapporteur» vous dit: Au revoir, merci beaucoup de votre présence et de votre engagement personnel. A l'année prochaine, rendez-vous est pris aux Hauts-Geneveys.

Inauguration du poste d'attente Cort'Agora à Cortaillod, Neuchâtel

M.M. Le 9 juin 1990 l'état-major PCi, sous la conduite efficace de son chef local, M. Yvan Vouga, a fêté dans la joie. Un moment très attendu pour la protection civile de Cortaillod: Festivités et nombreux invités étaient au rendez-vous pour l'inauguration du poste d'attente PCi de Cort'Agora, situé sous la nouvelle halle polyvalente.

Dans un cadre harmonieux, aménagé avec des panneaux explicatifs, un mannequin SPAC et divers matériels, une partie de l'état-major répondait avec compétence aux questions des visiteurs. A quoi sert un poste d'attente, se demandaient plusieurs personnes?

La réalisation de ce poste d'attente figurait depuis longtemps dans le programme de construction d'abris, qui est en voie d'achèvement. M. Vouga est un chef local heureux, car il ne reste que la réalisation d'un abri public pour couvrir le besoin réel en places protégées et ventilées en cas de crise ou de catastrophes à Cortaillod.

Ce nouveau poste d'attente est destiné aux services d'intervention PLCF, il doit permettre de loger le personnel et d'entreposer le matériel nécessaire. Il est également disponible pour répondre à un besoin dans une situation de catastrophe à Cortaillod.

A cette magnifique journée portes-ouvertes était également conviée l'Association cantonale neuchâteloise pour la protection civile, qui présentait son seul moyen d'information, la revue PCi, éditée par l'USPL à Berne. Les visiteurs découvraient à ce stand divers gadjets. En outre, un petit chocolat fourré, décoré aux couleurs de la PCi, était offert à chacun.

Dans la cuisine de cette construction, chacun était invité par le chef de service de la maintenance, à déguster de la nourriture de survie et à se faire une image réelle de ce que doivent être les provisions de ménage pour une personne

La cérémonie officielle a eu lieu à l'entrée de la nouvelle salle polyvalente, en présence du conseiller d'Etat Francis Matthey, qui félicita les autorités communales et son chef local. Notons également la présence de M^{me} la Présidente du conseil communal, de M. Niklaus, conseiller communal chargé du dicastère PCi, et de M. P. Blandenier, chef

cantonal, accompagné de son chef de service, responsable des constructions PCi. Etait également présente M^{me} Madelaine Matile, représentant l'ACNPC et l'Union Suisse pour la PCi.

Le conseiller d'État Francis Matthey rappela dans les grandes lignes, le projet du futur Centre d'instruction du Val-de-Travers, plus précisément à Couvet. Il sera construit avec le nouveau Centre sportif.

M. Matthey donna en outre quelques informations sur la PCi 95, en indiquant que l'âge de passage de l'armée à la PCi sera abaissé à 42 ans et se terminera à 52 ans avec la libération totale de servir dans la défense générale.

A la fin de la cérémonie officielle, les autorités communales ont convié les participants à un apéritif servi aux fameuses Caves des Coteaux de Cortaillod. Une journée donc pleinement réussie et nous adressons nos sincères félicitations aux autorités communales et à leur chef local, M. Yvan Vouga, pour le magnifique travail réalisé au nom de notre protection civile.

Portes ouvertes à Hauterive

M.M. Le 19 mai 1990 était un grand jour pour le chef local PCi d'Hauterive, M. Michel Tardin, fraîchement élu à ce noble poste à responsabilités. Avec une partie de son état-major, fidèle au poste, M. Tardin présentait aux habitants de sa localité les abris de la rue de la Rebatte et une exposition de taille des engins et matériels du corps des sapeurs-pompiers. Tous les secteurs de la protection civile ont été présentés avec films, panneaux explicatifs, divers matériels et diapositives. Manifestant beaucoup de compétence, les responsables présents ont répondu avec patience et savoir-faire aux nombreuses

interpellations du public. Souhaitons que cette journée aura permis à certaines citoyennes, de prendre une décision fondamentale, car aucune femme n'est inscrite à la PC d'Hauterive! Pourtant la collaboration féminine est précieuse dans tous les services, au sein de l'organisation d'une commune.

Neuf habitants sur dix ont désormais leur place protégée garantie dans un des abris publics ou privés de la commune. Avec la construction du Centre sportif plus quelques nouveaux immeubles, c'est la totalité de la population qui pourra descendre dans les abris en cas de crise.

Ceux qui ont fait le déplacement samedi 19 mai à Hauterive ont reçu toutes les informations nécessaires à l'aménagement d'un abri privé. Une information d'importance, puisque tous les propriétaires d'immeubles sont tenus, d'ici 1995, d'équiper leurs abris de lits et de WC secs.

La population pourrait-elle supporter un séjour prolongé dans de tels abris en cas de crise, se demande M. Michel Tardin, chef local? C'est la grande interrogation de notre protection civile! Et l'orateur de conclure en souhaitant qu'à cette question-là on n'ait jamais besoin de répondre dans la pratique!